

## Création d'une agence de recouvrement des pensions alimentaires

M. SARKOZY a par ailleurs proposé la création d'une agence de recouvrement des pensions alimentaires. "Tant de pensions alimentaires ne sont pas payées ! Je propose la création d'une agence qui recouvrera les pensions alimentaires en lieu et place d'une femme abandonnée par le père de ses enfants", a déclaré le président-candidat. "Le fisc a la connaissance de toutes les pensions qui sont versées par les pères, puisque les pères les déduisent de l'impôt sur le revenu, mais il n'a pas connaissance de la situation, de l'autre côté, de la mère", a-t-il observé. Il a annoncé en conséquence la création, s'il est réélu, d'"une agence qui permettra de soulager la souffrance de ces mères qui n'arrivent pas à s'en sortir". "Cela concerne 3,1 millions d'enfants et 36 000 femmes", selon lui.

Le chiffre de 36 000 correspond au nombre de contentieux engagés au titre des recouvrements des pensions alimentaires, selon le secrétariat d'Etat à la Famille. Il serait "largement sous-estimé". Au total, 2,3 millions d'enfants de moins de 18 ans et 2,7 millions d'enfants de moins de 20 ans vivent dans des familles monoparentales – dans 85 % des cas avec la mère - - et sont donc potentiellement concernés, selon le ministère. La dernière loi de financement de la Sécurité sociale a permis aux caisses d'allocations familiales d'aider les mères isolées en cas de défaillance d'un ex-conjoint pour le versement d'une pension alimentaire.

La sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM (UMP, Français de l'étranger) a indiqué hier avoir déposé en juillet 2011 une proposition de loi visant à créer une agence de recouvrement des pensions alimentaires mais ce texte n'a pas été inscrit à l'ordre du jour du Parlement. Selon elle, une telle agence "simplifierait et raccourcirait la procédure permettant aux parents (dont près de 2,5 millions de familles monoparentales) de percevoir leur pension alimentaire". "Ce guichet unique centraliserait toutes les demandes et les orienterait en interne vers le service approprié" et "autoriserait une gestion informatisée des dossiers, garante d'une plus grande rapidité pour le recouvrement de créances en France mais aussi à l'étranger". Actuellement, en cas de défaillance du débiteur, la Caisse d'allocations familiales peut accorder une "allocation de soutien familial" à titre d'avance, tout en mettant en place une action contre le parent mauvais payeur, explique-t-elle.

Le président de la République a par ailleurs proposé de lancer la carte Vitale biométrique pour lutter contre la fraude aux prestations sociales. "La moitié des cartes vitales ont une photo d'identité (...) avec l'état des comptes sociaux, nous allons transformer la carte vitale comme nous avons transformé le passeport et la carte d'identité avec le système biométrique" a-t-il déclaré sur RMC et BFM-TV. "Il y a un problème de déficit donc chacun doit faire un effort : étranger comme national", a-t-il dit.

Selon le ministère du Travail et de la Santé, le montant des fraudes détectées en matière sociale s'est élevé en 2010 à 458 millions d'euros mais le ministre évaluait celles-ci, en 2011, à "plusieurs milliards d'euros par an". La seule branche maladie du régime général de la Sécurité sociale évalue la fraude réelle à 1 % de ses dépenses, soit environ 1,5 milliard d'euros. S'agissant de la fraude fiscale, selon M. SARKOZY, "rien que cette année, le fisc a récupéré 4 milliards d'euros par une lutte déterminée contre la fraude".